Assurance Habitation : Mode d'emploi

Pourquoi souscrire une assurance habitation ?

En France, il est **obligatoire de souscrire une assurance risques locatifs**. Si cette obligation n'est pas respectée, le propriétaire peut résilier le bail de location. De plus, celle-ci permet de couvrir les dommages causés au logement par un sinistre (incendie, dégâts des eaux…).

Quel type de contrat ?

Il peut être judicieux de souscrire à un contrat "multirisque habitation" permettant de garantir les biens mobiliers et les équipements du locataire.

Comment souscrire auprès d'un assureur ?

Vous pouvez souscrire *en ligne* (via un comparateur d'assurances, ou directement sur le site Internet de l'assureur) ou en *agence physique* (au sein d'une banque ou d'une compagnie d'assurance).

Il vous sera généralement demandé les documents suivants :

- **C**arte **N**ationale d'**I**dentité (ou Passeport (+ VISA pour les étrangers))
- **R**elevé d'**I**dentité **B**ancaire

Il peut également vous être demandé :

- Contrat de bail
- Justificatif de vos revenus déclarés des 6 derniers mois (ou justificatif de bourse)

Chez quel assureur souscrire ?

Certaines banques proposent ce service. Il peut donc être intéressant de négocier une assurance durant l'ouverture d'un compte courant

Sinon vous trouverez des assurances sur internet comme AG2R La Mondiale, Allianz, ASSU

2000, AXA, GMF, Groupama, MAAF, MACIF, MAIF, MAE… .

Tableau comparatif des assurances habitation : https://www.lelynx.fr/assurance-habitation/

Direction des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

Site : https://www.univ-tln.fr/

Instagram : univtoulon.dri